

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 07 mars 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Date d'affichage : 07 mars 2018

PRESENTS : 12

VOTANTS : 14

L'an deux mil dix-huit, le 13 mars 2018 à 20 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de
Mme LOZAÏC Odette Maire

Etaient présents : M KASZLUK Serge, Mme RENAUD Catherine, M ROUYER Claude, Mme MESTRALETTI Yvonne, Adjoints

M LHERMITTE Yves, Mme LEROY Christiane, Mme COLLIGNON Sandrine, M PENZA Frédéric, Mme SCALZOLARO Lina, M CITERNE, Mme DERRIEN Edith

Etaient absents excusés : M BELFORD Guy a donné procuration à M ROUYER Claude
M RUDANT Michel a donné procuration à Mme LOZAÏC Odette
M GONTIER Alain, Mme WOLOSZYN Murielle, Yves M ALAIMO Stéphane,
M JOURNET Philippe Mme TAYLOR Catherine

Secrétaire de séance : M PENZA Frédéric

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 21 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Délibération 2018/01

ADOPTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE VALLEE

Issue de la fusion de la CAVAM et de la CCOPF étendue aux communes de Montlignon et Saint Prix, la communauté d'agglomération Plaine Vallée a repris depuis le 1^{er} janvier 2016 l'ensemble des compétences transférées par les communes aux établissements publics existants avant la fusion dans les anciens périmètres correspondant à chacun de ces établissements.

L'arrêté préfectoral ayant prononcé la fusion à l'addition des compétences héritées des deux EPCI et à leur mise en conformité avec la loi mais il a laissé à la nouvelle communauté un délai d'un ou deux ans d'harmonisation selon les compétences.

Cette période transitoire de deux années a permis de disposer de temps pour examiner les répartitions de compétences des choix et des décisions qui ont été pris en matière d'intérêt communautaire et de restitution de compétences, en adoptant ses nouveaux statuts.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les nouveaux statuts.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité des VOIX POUR 12 ABSTENTIONS 2 CONTRE 0

ADOpte le projet de statuts joint en annexe.

Délibération 2018/02

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS COMMUNAUX AFFECTEES A L'EXERCICE DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT TRANSFERRE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE VALLEE

Après une période transitoire de deux ans durant laquelle la compétence assainissement n'a été exercée qu'uniquement sur le territoire de la CAVAM, PLAINE VALLEE étend sa compétence à l'ensemble de ses communes membres, au 1^{er} janvier 2018 en application de l'arrêté préfectoral ayant créé la communauté d'agglomération.

La compétence recouvre :

- La collecte, le transport et le traitement des eaux usées et des eaux pluviales ainsi que la réalisation de tous les travaux et études nécessaires dans ce domaine,
- Le contrôle obligatoire, voire l'entretien facultatif des installations d'assainissement non collectif.

L'intégration de la Commune au sein de la CAPV entraîne de plein droit le transfert intégral de la compétence et l'application des dispositions du code général des collectivités territoriales qui rendent obligatoires la mise à disposition de l'EPCI des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert pour l'exercice de la compétence concernée.

Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité des VOIX POUR 12 ABSTENTION 0 CONTRE 2

ADOpte le procès verbal de mise à disposition des biens affectés au service communal d'assainissement collectif dans le cadre du transfert de la compétence assainissement. Autorise Mme Le Maire à signer les documents nécessaires.

Délibération 2018/03

PREVALIDATION DU PERIMETRE DE LA ZONE D'ACTIVITE

Afin d'expliciter la notion de « zone d'activité » devant être transféré à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune il convient de pré-valider le périmètre

Le conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité des VOIX POUR 10 ABSTENTION 0 CONTRE 4

APPROUVE la pré-validation du périmètre conformément au plan joint en annexe.

Délibération 2018/04

AVIS SUR LE PROJET DE FUSION

Les organes délibérants du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Montsoul et du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région Nord-Ecouen ont respectivement sollicité leur fusion, par délibérations du 27 et 28 novembre 2017.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis sur le projet de fusion

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le projet de fusion du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Montsoul et du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région Nord-Ecouen joint en annexe.

Délibération 2018/05

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'EXTERNALISATION DE LA PAIE AVEC LE CIG

Vu la convention entre la commune d'ATTAINVILLE et le centre de gestion interdépartemental de gestion de la grande couronne convenue pour trois ans concernant la préparation de la paie,

Considérant que les frais d'intervention s'élèvent pour 2018, au tarif forfaitaire de 8,00 € par bulletin de salaire,

Considérant que les missions suivantes seront assurées :

- La vérification administrative des éléments,
- La saisie des mises à jour des fichiers
- Le calcul des traitements
- L'édition des différents états constitutifs de la paie
- L'établissement des états annuels destinés aux diverses prestations (sous réserve d'adhésion au 1^{er} Janvier de l'année)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE

D'adhérer au service confection des paies du CIG de Versailles,
Autorise Madame le Maire à signer la dite convention qui sera annexée à cette délibération.

Délibération 2018/06

AUTORISATION DE REJOINDRE LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES AUPRES DU CIG

Considérant la nécessité de conclure un contrat pour la dématérialisation des procédures :

- De dématérialisation des procédures de marchés publics
- De télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- De télétransmission des flux comptables
- De dématérialisation des demandes et du suivi des autorisations du droit des sols.

Considérant que ce contrat doit être soumis au Code des Marché Publics

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de rejoindre la constitution du groupement de commande de dématérialisation des procédures du CIG.

Délibération 2018/07

AUTORISATION DE REJOINDRE LA MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CIG

Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

Considérant que ce contrat doit être soumis au Code des Marché Publics

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de rejoindre la mise en concurrence du contrat groupe d'assurance statutaire du CIG.

Délibération 2018/08

DESIGNATION DES JURES D'ASSISES

Vu l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2018 et fixant la nouvelle répartition des jurés d'assises appelés à siéger au cours de l'année 2019.

Il convient de tirer au sort un nombre de 3

Ont été tiré au sort

Mme BRUNEAU Sylvie Henriette Blanche Epouse CHERRAT 8 bis chemin de Viarmes 95570 ATTAINVILLE née le 08/07/1973 à PARIS (5^{ème})

Mme ROUGEAUX Nathalie Catherine Renée Epouse LENOIR 12 avenue des jonquilles 95570 ATTAINVILLE née le » 03/08/1968 à MONTMORENCY (95)

M LALOUM Jean Bernard 7 Chemin des bornes 95570 ATTAINVILLE né le 27/12/1961 à SOUK AHRAS

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au tirage au sort, d'après les listes électorales, DESIGNNE à l'unanimité les Jurés d'Assises qui devront éventuellement siéger en 2019.

Délibération 2018/09

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN CONTRAT RURAL AVEC LE CONSEIL REGIONAL ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Vu la nécessité de construire un local technique

Vu la possibilité pour la Commune d'ATTAINVILLE de bénéficier d'un contrat rural

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE Mme Le Maire à signer un contrat rural

Délibération 2018/10

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE FUTSAL CLUB

Vu la possibilité d'une mise à disposition d'un véhicule 9 places par le futsal à la commune d'Attainville à raison d'une journée par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE Mme Le Maire à signer la convention avec le futsal.

La séance est levée à 21h30

Le Maire

Odette LOZAIC